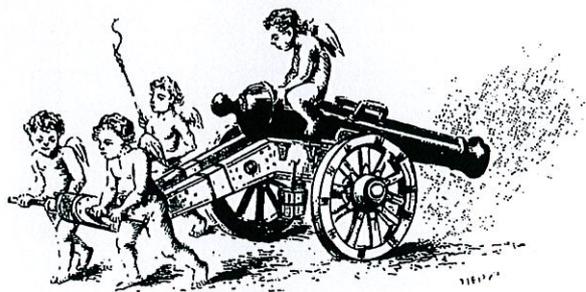
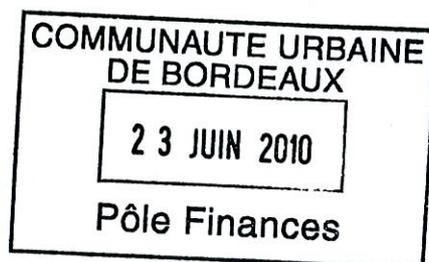


# Cinéma Utopia

5 Place Camille Julian  
BP 166 - 33036 Bordeaux Cedex  
Tel : 05 56 52 00 15 / Fax : 05 57 14 08 40  
Courriel : bordeaux@cinemas-utopia.org  
www.cinemas-utopia.org



Bordeaux le 21 juin 2010



**Communauté Urbaine de Bordeaux**  
Direction des Finances  
Esplanade Charles de Gaulle  
33076 BORDEAUX Cedex

Objet: SARL UTOPIA SAINT SIMÉON  
Solde dû sur taxe de parking

Monsieur le Président

Je viens par la présente solliciter la remise gracieuse de la Taxe de Parking liée à l'installation de cinq petites salles de cinéma UTOPIA au 5 place Camille Jullian à Bordeaux en 1999.

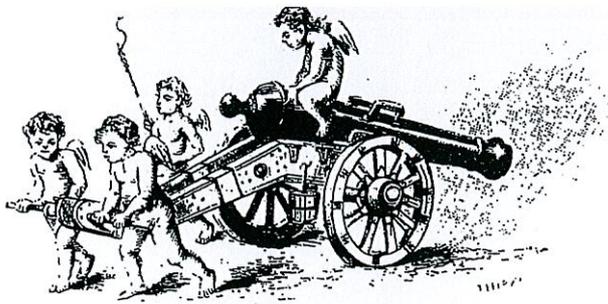
La somme initialement dûe s'élevait à 266.505,46 euros et après versement d'un premier acompte de 116.000 euros au cours de son dernier exercice clos le 31 août 2009, la SARL UTOPIA ST-SIMEON reste aujourd'hui redevable envers la Communauté Urbaine de Bordeaux d'une somme en principal de 150.505,46 euros.

Ainsi que nous avons pu vous en faire part précédemment (cf. nos lettres du 17 janvier 2005, 19 mars 2010, 30 avril 2010...) la SARL UTOPIA SAINT SIMEON est aujourd'hui dans l'incapacité de s'acquitter de cette dette envers la CUB.

De fait, la SARL UTOPIA ST-SIMEON pensait bien pouvoir mettre un terme à cette difficulté de longue date en s'acquittant de sa dette par un paiement échelonné sur trois ans.

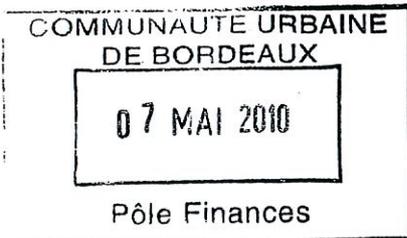
En effet, le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux du 25 février 2008 avait autorisé l'élaboration d'une convention de partenariat financier pluriannuel à hauteur de 116.650 euros pour chacun des exercices 2008, 2009 et 2010. Et suite à cette décision, après avoir effectivement reçu une première annuité de cette convention, la SARL UTOPIA ST-SIMEON s'est immédiatement acquittée d'une première échéance à concurrence de 116.000 euros.

Malheureusement, pour des raisons que nous ne pouvons maîtriser, la convention de partenariat financier envisagée n'a pu être mise en place ou renouvelée. En conséquence de cette nouvelle situation, la SARL UTOPIA ST-SIMEON retombe dans l'incapacité financière, du fait de ses résultats d'exploitation et de son environnement économique, de payer le solde restant dû de 150.505,46 euros.



## Cinémas UTOPIA

5, Place Camille Jullian - B.P. 166  
33036 Bordeaux cedex  
Tel. 05 56 52 00 15  
Fax 05 57 14 08 40



Le 30 avril 2010

Mme Ketty COVEMAEKER  
Directrice Générale Adjointe  
Pôle mobilité  
CUB BORDEAUX  
esplanade Charles de Gaulle  
33076 BORDEAUX CEDEX

→ Copie du texte  
Sege Ugeat  
Jacques Lefebvre  
DU

Madame,

Suite à notre entretien téléphonique, je vous prie de trouver ci joint les trois derniers bilans de la SARL UTOPIA SAINT SIMÉON.

N'ayant jamais reçu de subventions des collectivités publiques, nous n'avons pas obligation d'avoir un commissaire au comptes.

En commentaire aux bilans, je tiens à vous préciser les points suivants:

- La situation concurrentielle sur Bordeaux est particulièrement délicate puisque nos 5 salles (550 fauteuils) sont prises en étau entre quatre multiplexes (63 salles et 10 000 fauteuils) dont un multiplexe UGC (18 salles et 2300 fauteuils) qui programme, comme ses homologues parisiens des Halles et de Bercy un nombre très important de films d'Art et d'Essai. Il nous faut ajouter à ce problème plutôt atypique en province la présence à quelques minutes de Bordeaux-centre des 5 salles (800 fauteuils) du Jean Eustache agrandi sur fonds publics et qui, sur un créneau qui se rapproche souvent du notre bénéficie de subventions de fonctionnement. Sans doute faut-il aussi rappeler que la réouverture, au mois de juin des 12 salles du Français (1800 fauteuils) va provoquer une nouvelle modification de la répartition des films et des copies avec une possible « guerre des prix » entre circuits, comme on peut le voir dans bien d'autres villes.
- L'arrivée du numérique est aussi pour nous sujet d'interrogations, voire d'inquiétude. Si le Conseil Régional a clairement manifesté son intention d'aider les salles publiques, ce qu'il a

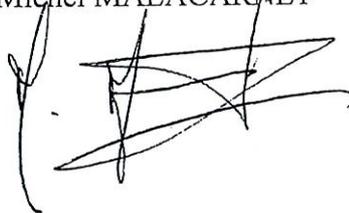
déjà entrepris de faire, faisant fi de l'avis du Conseil de la Concurrence et des avertissements de la Commission Européenne, nous devons noter qu'en ce qui nous concerne, la première salle que nous avons équipé dans notre cinéma l'a été entièrement sur nos fonds propres (100 000 euros environ).

- Je rappelle en outre que nous n'avons jamais pu bénéficier des exonérations de Taxe Professionnelle auxquelles avaient droit depuis 2004 les salles d'art et essai publiques. Un paradoxe levé, fort heureusement cette année grâce à l'opportune intervention de Michèle Delaunay.

Je vous confirme donc, et la lecture de nos bilans l'illustrera, nous ne pouvons guère, salles classées « Recherche, Jeune Public, Patrimoine et Répertoire » envisager de payer cette taxe de parking sans hypothéquer sérieusement nos activités.

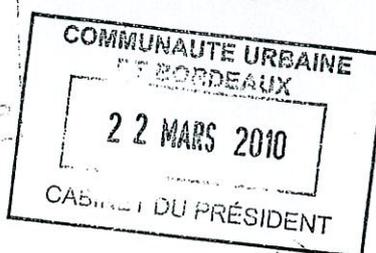
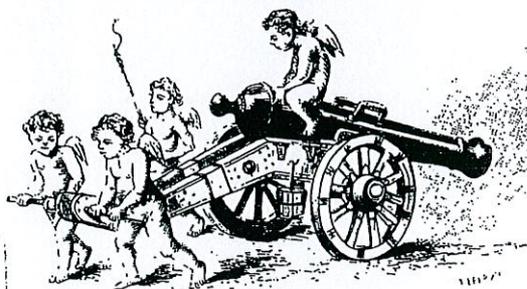
Je vous souhaite bonne réception de ces pièces et vous prie de trouver par la présente, Madame la Directrice Générale adjointe, l'expression de nos sentiments distingués.

Michel MALACARNET

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized first letter 'M' followed by a series of overlapping, horizontal and diagonal strokes that form the rest of the name.

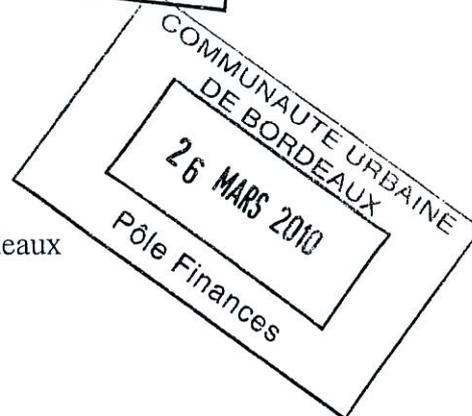
# Cinéma Utopia

5 Place Camille Julian  
BP 166 - 33036 Bordeaux Cedex  
Tel : 05 56 52 00 15 / Fax : 05 57 14 08 40  
Courriel : bordeaux@cinemas-utopia.org  
www.cinemas-utopia.org



Le 19 Mars 2010

Monsieur le Président  
Communauté Urbaine de Bordeaux



Monsieur le Président,

Douze ans après qu'elle nous ait été notifiée, nous voici donc, à nouveau, confrontés à la menace mortelle que fait peser sur nous le poids de cette Taxe de Parking qui faillit bien en 1998, au siècle dernier, mettre un point final à notre projet d'implantation d'Utopia à Bordeaux.

On mesure mieux, à douze ans d'intervalle, combien il aurait été regrettable pour la cité que le maigre bénéfice de cette taxe, en regard du budget de la communauté urbaine, interdise à « un lieu majeur de diffusion artistique », selon l'expression même d'Alain Juppé, de jouer un rôle aussi reconnu dans le bon équilibre économique et culturel de tout un quartier.

On peut ainsi mesurer avec le recul combien certaines règles d'urbanisme peuvent être préjudiciables à la vitalité des centres urbains, durement concurrencés par une politique idiote de développement sans frein de la grande distribution périphérique.

Ce constat établi, et alors que nous sommes entrés dans notre onzième année d'existence, il nous arrive de nourrir, dans la solitude de nos champs de coton, la funeste impression que, décidément, il ne sera rien fait pour aider à la manoeuvre de l'ancienne Académie de marine de feu les frères Laporte.

Mais quel est donc notre péché?

Nous qui pourtant avons consacré, sans aide publique, trois millions d'euros à la restauration d'un lieu de culte pour en faire la paroisse la plus dynamique de Bordeaux, loin, très loin devant la triste église Saint-Eloi.

Faut-il l'avouer, Monsieur le Président, des esprits chagrins nous soufflent parfois que cette histoire

de Taxe de Parking, si curieusement insoluble, pourrait bien constituer pour certains, qui ne nous aiment guère, l'ultime espoir de bouder hors les murs de la cité une entreprise trop indésirable.

Il faut dire que l'annonce qui a été faite des Importantes subventions versées par la CUB à Evento, au Festival du Film d'Histoire de Pessac et au tout jeune Festival Cinéma-Science de Bordeaux peut donner quelque crédit à une si méchante pensée.

On sait en effet que le prétexte invoqué jusqu'à ce jour pour nous refuser toute assistance relevait de la « non compétence de la CUB en matière culturelle ». Or nous avons bien noté dans la presse que l'octroi de ces aides à ces glorieuses manifestations culturelles institutionnelles avait été rendu possible au prétexte que toutes trois généraient pour la Communauté Urbaine de juteuses retombées économiques.

Y-aurait-il, Monsieur le président, deux poids et deux mesures?

Peut-on prétendre sans rire que l'apport d'Utopia en matière de « retombées économiques », 365 jours par an depuis dix ans, est quantité plus négligeable que celui d'événements éphémères, ne dépassant guère une semaine?

Sachez le, Monsieur le Président, notre équipe toute entière mobilisée, est prête, en prime, à faire les pieds au mur si la chose peut ajouter à nos mérites. Nous attendons avec confiance une décision de votre part pour résoudre le problème.

Je vous prie de recevoir Monsieur le Président, toute l'assurance de mes sentiments respectueux.

Michel MALACARNET

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'M Malacarnet', with a horizontal line underneath.

Michel MALACARNET  
CINÉMAS UTOPIA  
5 PLACE CAMILLE JULLIAN  
33000 BORDEAUX

Le 17 janvier 2005

Monsieur ROUSSET  
Président de la  
Communauté Urbaine de Bordeaux

Esplanade Charles-de-Gaulle  
33076 BORDEAUX cedex

Monsieur le Président,

Nous avons suivi avec le plus vif intérêt les changements intervenus au sein de la communauté urbaine de Bordeaux.

Nous attendons, bien sûr, pour nous en réjouir pleinement de voir à l'œuvre une majorité enfin réconciliée avec l'arithmétique politique.

Un événement pourtant nous donne un semblant d'espoir : votre élection à la présidence. En effet, en tant que Maire de Pessac, vous êtes sans doute l' élu le mieux placé de cette assemblée pour trancher heureusement le différent qui nous opposa à votre prédécesseur.

Vous avez su, en effet, avant beaucoup d'autres, investir judicieusement dans la réouverture d'un cinéma. Vous aviez parfaitement compris les enjeux d'une telle opération, tout en mesurant à l'usage ce qu'elle peut coûter d'efforts et d'argent public. Fort de cette expérience, nous ne doutons pas que vous avez très certainement apprécié à sa juste valeur notre implantation à Bordeaux et le travail que nous effectuons, sans la moindre subvention publique, depuis cinq ans dans cette ville, tout en bénéficiant du label « RECHERCHE » qui est la plus haute distinction délivrée par le Centre National de la Cinématographie. Sans doute faut-il rappeler aussi, pour ajouter à nos charmes, que nous avons sauvé un élément du patrimoine bordelais, l'Eglise Saint Siméon, laissé à l'abandon depuis la révolution et financé sur fonds propres, 98% d'une opération qui reste unique en son genre, l'époque, on le sait, étant plutôt propice aux désengagements des centre-ville, au profit des périphéries, ce qu'illustre parfaitement la fermeture du Gaumont et la déconfiture du complexe CGR (le Français).

Faut-il rappeler enfin que, de manière surprenante, nous sommes une entreprise culturelle qui rapporte au lieu de coûter aux contribuables, puisque nous sommes assujettis à une très lourde

Taxe Professionnelle que nous sommes les seuls en France à payer dans la catégorie des salles « Recherche ».

Vous l'aurez sans doute compris, le poids de nos charges et nos capacités contributives ont des limites qui ne sauraient supporter le poids supplémentaire d'une « taxe de parking ». Une taxe d'autant plus injuste au regard des facilités qui furent accordées au multiplexe de la gare d'Orléans, inauguré, comme notre salle, en septembre 1999, et qui bénéficia, malgré son statut de cinéma purement commercial, d'une subvention européenne de 2 millions et demi d'euros, assortie de diverses exemptions (taxe professionnelle, charges sociales etc...) au seul prétexte que l'endroit était « zoné ».

Confiants dans votre expérience, nous espérons un nouvel examen de notre situation, à travers ce bref résumé de nos démêlés avec l'administration :

À l'origine de notre implantation à Bordeaux, en 1998, notre premier coup de pioche se vit accompagné d'une mise en demeure d'acquitter une taxe de parking de 450 000 euros. L'énormité de cette somme faillit mettre un terme à notre projet. De laborieuses négociations avec la CUB nous permirent alors d'aboutir à un compromis qui satisfaisait formellement à nos obligations, tout en créant une situation dont il était manifeste qu'elle serait ingérable et nous mettrait dans la situation désagréable de payer un service dont nous n'aurions pas l'usage.

La formule retenue prévoyait en effet un achat de places dans le parking Camille Jullian, dans des conditions qui les rendaient, dans la pratique, parfaitement inutilisables. Conscients à l'époque de cette évidence, nous avons fini par souscrire à la formule proposée pour sauver un projet déjà très avancé. Nous ne pensions pas à l'époque que les travaux de rénovation atteindraient des coûts aussi élevés, et sans doute nous fallut-il beaucoup d'inconscience ou de culot pour ajouter un tel handicap à une entreprise culturelle dont le budget dépassait déjà deux millions et demi d'euros. Beaucoup en riraient aujourd'hui, mais nous comptions, à l'époque, pour éviter cette dépense de trop, sur le bon sens supposé et la reconnaissance à venir d'élus convaincus sur pièce par la qualité de notre travail.

---

~~Cinq ans après, nous y sommes et le problème posé mérite sans doute réflexion.~~

Fallait-il laisser à la voiture le soin de dicter la politique de la ville ?

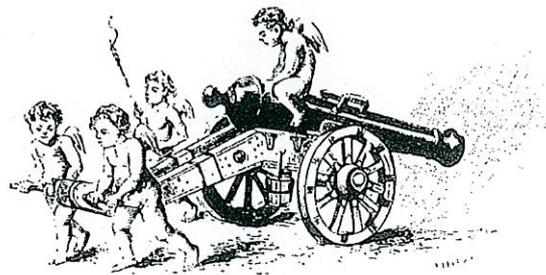
Nous avons pris, très en amont, le risque de dire non. Qu'en sera-t-il de votre chef, en aval, sachant que le législateur lui-même, en votant les lois Sueur a déjà pris position ?

Nous nous tenons à votre disposition pour toute entrevue que vous jugeriez utile.  
Nous vous remercions de votre attention et vous prions d'accepter, Monsieur le Président, l'expression de notre respectueuse considération.

Michel MALACARNET

# Cinéma Utopia

5 Place Camille Julian  
BP 166 - 33036 Bordeaux Cedex  
Tel : 05 56 52 00 15 / Fax : 05 57 14 08 40  
Courriel : bordeaux@cinemas-utopia.org  
www.cinemas-utopia.org



## MANDAT

Je soussignée Anne-Marie Faucon, gérante de la SARL Utopia St Siméon, 5 place Camille Jullian à Bordeaux (33), donne mandat à Monsieur Gilles Michel, Expert Comptable Diplômé de la Société Fiduciaire Ryvol et Associés, 17, rue de Malleville à Enghien-les-Bains (95), pour établir le dossier de remise gracieuse du solde de la taxe de parking, d'un montant de 150 505,46 euros, liée à l'installation de 5 petites salles de cinéma Utopia à Bordeaux en 1999.

Fait à Bordeaux, le 23 Juin 2010,  
En deux exemplaires.

Le mandant

 **UTOPIA ST-SIMEON**  
5 place Camille Jullian - BP 166  
33036 BORDEAUX CEDEX  
Tél. 05 56 52 00 15 - Fax 05 57 14 08 40  
Siret 415 054 899 00026  
TVA intracommunautaire - FR 56 415 054 899

Le mandataire

*Ban pour acceptation  
de mandat*

  
\_\_\_\_\_

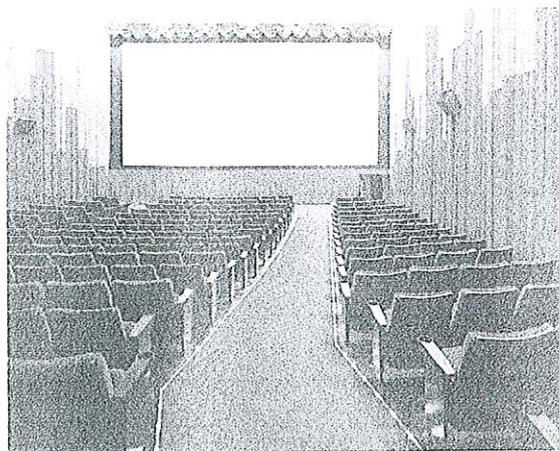
**Demande de remise gracieuse  
Présentée à la Commission des Finances  
De la Communauté Urbaine de Bordeaux  
- CUB -**

---

**par la  
SARL UTOPIA ST SIMEON**  
Représentée par Madame Anne-Marie FAUCON

**5, rue Camille JULLIAN  
33000 BORDEAUX**

Dossier établi et présenté par  
le Cabinet Fiduciaire RYVOL et Associés  
Le 26 Août 2010



**Groupe MICHEL E.C.**  
Expertise-Comptable, Audit & Conseil  
[www.integral-experts.com](http://www.integral-experts.com)

## **PLAN DE PRESENTATION**

1. Exposé préalable de la situation
2. Conditions d'exploitation et Situation financière de la SARL UTOPIA ST SIMEON
3. Perspectives d'avenir du secteur cinématographique « ART ET ESSAI »
4. Demande de remise gracieuse

## 1. EXPOSE PREALABLE :

La SARL UTOPIA ST SIMEON, représentée par sa gérante Madame Anne-Marie FAUCON, était redevable envers la Communauté Urbaine de Bordeaux (CUB) d'un droit de concession, portant sur la location de 26 places de stationnement exigées en conséquence du permis de construire qui lui fut accordé à l'occasion de la construction du complexe cinématographique situé 5, Place Camille Jullian à BORDEAUX.

Cette concession lui fut consentie aux termes d'une convention (annexe 1) en date du 26 mars 1998, établie par suite de son impossibilité matérielle de réaliser elle-même, par manque de superficie disponible, les aires de stationnement dans le voisinage de l'immeuble édifié et destiné au développement du cinéma culturel « ART et ESSAI » sur la ville de BORDEAUX.

A l'occasion de la création « ex nihilo » de ce petit complexe cinématographique culturel régional, mis en exploitation sur initiative privée, il est utile de rappeler que la SARL UTOPIA ST SIMEON a dû faire face à des conditions d'installation et d'exploitation beaucoup plus contraignantes que la plupart des salles ART et ESSAI.

On peut retenir, en effet, qu'elle ne bénéficia d'aucun soutien financier des collectivités locales, d'aucune exonération de Taxe Professionnelle et qu'elle dû faire face lors de son démarrage d'activité à d'importantes difficultés d'exploitation et de fréquentation liées au réaménagement du centre ville de BORDEAUX et à l'installation du tramway.

Alors que l'on sait que ces derniers travaux ont été lourds de conséquences pour de nombreux commerçants, beaucoup ayant été (plus ou moins) indemnisés, on retiendra que la SARL UTOPIA ST SIMEON n'a bénéficié d'aucun dédommagement quand les problèmes de circulation altéraient considérablement la fréquentation de ses salles.

Alors même que l'exploitation de salles de cinéma, et encore plus précisément, de cinéma « ART et ESSAI » est extrêmement difficile à équilibrer économiquement, ce rapide rappel des conditions du démarrage d'activité explique la raison de l'impossibilité dans laquelle la SARL UTOPIA ST SIMEON se trouva, financièrement, de faire face au paiement du droit de concession dont elle était initialement redevable envers la CUB à **hauteur de 266.505,46 Euros**, charge hors de proportion avec ses budgets normatifs d'exploitation.

Afin de trouver une issue à l'impasse budgétaire dans laquelle elle se trouvait, Madame Anne-Marie FAUCON, gérante de SARL UTOPIA ST SIMEON, assistée de son directeur d'exploitation Monsieur Patrick TROUDET, a entrepris de nombreuses démarches d'explication de la situation pour obtenir notamment de la part de la ville de BORDEAUX, des aides qui lui permettraient d'assurer les engagements financiers envers la CUB liés à la concession des places de stationnement.

Suite à ses démarches pro-actives, Madame Anne-Marie FAUCON obtenait ainsi confirmation par une lettre de Monsieur le Maire de BORDEAUX, en date du 29 février 2008, d'une délibération en date du 25 février 2008, dont les termes étaient les suivants :

*« Le conseil municipal de la ville de BORDEAUX a autorisé l'élaboration d'une convention de partenariat financier avec votre établissement portant sur le montant de 116.650 Euros pour chacun des exercices 2008, 2009 et 2010.  
Cette convention vous sera très prochainement adressée » (annexe 2).*

La décision du Conseil municipal du 25 février 2008 trouva son application par un premier versement de 116.650 Euros au titre de l'année 2008. Mais la **SARL UTOPIA ST SIMEON ne devait jamais recevoir ladite convention de « partenariat financier » annoncée.**

Après versement par la ville de BORDEAUX de sa subvention pour l'année 2008 à hauteur de 116.650 Euros, la SARL UTOPIA ST SIMEON, s'acquittait immédiatement d'un premier acompte de **116.000 Euros** en règlement partiel de la somme de 266.505,46 Euros mise à sa charge pour absence de réalisation de places de parking.

La SARL UTOPIA ST SIMEON recevait confirmation de son paiement et de la situation qui en résultait par une lettre du 12 novembre 2008 de Monsieur le Receveur des Finances de la CUB, dont copie jointe (annexe 3).

C'est donc exclusivement en conséquence de raisons qu'elle ne peut expliquer et qui lui sont étrangères, que la SARL UTOPIA ST SIMEON, n'ayant reçu qu'une seule des trois subventions annuelles de 116.650 Euros, reste encore aujourd'hui redevable d'un solde de **150.505,46 Euros envers la CUB** ( $266.505,46 \text{ €} - 116.000 \text{ €} = 150.505,46 \text{ Euros}$ ).

La SARL UTOPIA ST SIMEON qui exploite à grand-peine les salles ART et ESSAI de la Place Camille Jullian est-elle aujourd'hui en mesure de s'acquitter de sa dette envers la CUB ?

La réponse à cette question nécessite une analyse des conditions normatives d'exploitation et de la situation financière de la SARL UTOPIA ST SIMEON.



## **2. CONDITIONS D'EXPLOITATION ET SITUATION FINANCIERE DE LA SARL UTOPIA ST SIMEON**

De façon générale et synthétique, on peut résumer l'exploitation des salles de cinéma UTOPIA à une activité courante chroniquement déficitaire qui survit exclusivement grâce aux diverses subventions perçues :

### **Subventions d'exploitation**

- Subvention du Fond National du Cinéma Français (FNCF)
- Subvention ART et ESSAI
- Subvention EURO PA
- Subventions diverses (municipalités – collectivités régionales...etc)

### **Subventions d'investissement et provisions réglementées**

- Subvention courante d'investissement
- Fonds SFEIC – Soutien Financier de l'Etat à l'Industrie Cinématographique -

Les comptes annuels détaillés de la SARL UTOPIA ST SIMEON ont été remis à Monsieur le Directeur du Pôle Finances de la CUB. Ils ont fait l'objet des explications nécessaires à l'analyse des conditions d'exploitation et de sa situation par son expert comptable lors de la réunion de travail du 18 juin confirmée par les lettres du 21 juin 2010 et du 7 juillet 2010 (annexes 4 et 5).

Ils vous sont présentés dans le présent dossier sous une forme synthétique extra comptable afin de bien faire comprendre que l'équilibre précaire d'une entreprise comme UTOPIA ST SIMEON résulte exclusivement de l'assistance institutionnelle apportée par le secteur cinématographique national, ou par tout autre soutien des collectivités.

En effet, à défaut de subventions, les comptes annuels pro-forma de la SARL UTOPIA ST SIMEON, au titre des quatre derniers exercices sociaux, auraient fait ressortir les résultats d'exploitation suivants :

	<b>2009</b>	<b>2008</b>	<b>2007</b>	<b>2006</b>
<b>Produits d'activité courante</b>	1.385.650	1.284.116	1.289.082	1.362.802
<b><u>Charges courantes</u></b>				
- Achats	2.710	4.727	7.367	3.838
- Autres achats et charges externes	1.054.651	965.264	948.629	960.744
- Impôts et Taxes	15.520	27.370	35.671	37.741
- Salaires	316.025	287.664	260.369	239.424
- Charges sociales	140.655	128.223	111.224	99.422
- Dotations amorts et prov.	197.450	194.959	205.778	204.540
- Autres charges		9.550		
	-----	-----	-----	-----
<b>TOTAL</b>	<b>1.729.382</b>	<b>1.617.759</b>	<b>1.569.041</b>	<b>1.545.712</b>
<b>Résultat d'exploitation normatif hors subventions</b>	<b><u>- 343.732</u></b>	<b><u>- 333.643</u></b>	<b><u>- 279.959</u></b>	<b><u>- 182.910</u></b>



Les comptes de chacun de ces 4 derniers exercices sociaux se sont trouvés partiellement rééquilibrés par les données comptables dont nous donnons ci-après les composants essentiels les plus significatifs :

	2009	2008	2007	2006
- Subventions exploitation	139.641	127.973	86.967	84.793
- Quote part de subventions virées au compte de résultat	33.017	31.929	36.283	36.283
- Reprise des amort. dérogatoires sur financement SFEIC	133.790	162.150	94.447	94.447
<b>TOTAL des produits exceptionnels d'équilibre</b>	<b>+306.448</b>	<b>+322.052</b>	<b>+217.697</b>	<b>+215.523</b>
Rappel du résultat normatif d'exploitation hors subventions	- 343.732	- 333.643	- 279.959	- 182.910
Rappel résultat comptable annuel	<u>-50.948</u>	<u>18.219</u>	<u>-76.925</u>	<u>+139.741</u>

Ces tableaux extra comptables font bien évidemment abstraction des données comptables complémentaires et conjoncturelles liées à chaque exercice, tels que les charges financières ou autres produits et charges exceptionnels etc ....

**Ils expriment cependant très clairement comment l'équilibre financier très précaire de la SARL UTOPIA ST SIMEON est maintenu.**

#### ↳ Concernant les subventions d'exploitation

Elles sont détaillées dans les comptes annuels qui ont été déposés préalablement en annexe du présent dossier à Monsieur Alain BOUDEAU, directeur du Pôle Financier de la CUB.  
On remarque que ces subventions sont stables d'une année sur l'autre et ne dépendent que des possibilités techniques ou administratives, de pouvoir présenter les dossiers auprès des institutions concernées :

Subventions : Fonds National Cinéma Français  
Subventions : ART et ESSAI,

et depuis 2008 :

Subventions : EUROPA  
Subventions diverses : sollicitées pour un meilleur équilibre de l'exploitation.

### ↳ Concernant les subventions virées au compte de résultat

Elles sont la contrepartie des subventions d'investissement perçues en contrepartie des lourds investissements nécessaires à la création des salles de cinéma et à leur exploitation.  
Les subventions d'investissement sont réintégrées en profit chaque année, au prorata de la durée d'amortissement des biens immobilisés auxquels elles se rattachent.

Elles ne représentent donc aucune contrepartie monétaire, mais sont des ajustements rendus obligatoires pour le respect des règles comptable et fiscale.

### ↳ Concernant les amortissements dérogatoires sur financement SFEIC

Ils sont la contrepartie des fonds reçus au titre du Soutien Financier de l'Etat à l'Industrie Cinématographique compte tenu des droits acquis par la SARL UTOPIA ST SIMEON en raison de son activité et de ses entrées en salle, et qui, par leur existence, permettent de réaliser les investissements nécessaires à l'exploitation des salles mises en service.

Là encore il s'agit de produits qui n'ont aucune contrepartie monétaire d'exploitation mais résultent exclusivement des ajustements annuels comptables auxquels la société est tenue.

A titre d'exemple et pour explication de la somme comptabilisée en produits exceptionnels en 2009 dans le compte « 787250 – Amortissements dérogatoires » pour la somme de 133.790 Euros, on remarque que ce montant correspond à la diminution des provisions réglementées entre 2008 et 2009, soit :

Comptes concernés	Solde 2008	Solde 2009	Variation
« 145000 SFEIC 1.349.244 €	530.253,50	444306,50	-85.947
« 145100 SFEIC 751.064 €	672.027	624.184	-47.843
<b>TOTAUX</b>	<b>1.202.280,50</b>	<b>1.068.490,50</b>	<b>-133.790</b>

Les reprises d'amortissements dérogatoires fonctionnent donc sur le même principe que les reprises de subventions d'investissement virées au compte de résultat.

En conclusion, l'équilibre financier de la SARL UTOPIA ST SIMEON, comme d'ailleurs toutes les autres structures du groupe UTOPIA, est exclusivement réalisé par les fonds institutionnels SFEIC qui maintiennent les capitaux dits « capitaux propres » à un niveau positif.

A défaut de ces capitaux institutionnels issus directement au secteur d'activité cinématographique, les capitaux propres de la SARL UTOPIA ST SIMEON seraient chroniquement déficitaires ainsi qu'il suit :

2009 :	- 407.245 €
2008 :	- 356.297 €
2007 :	- 374.516 €
2006 :	- 297.591 €



C'est donc en raison de cette situation particulière qui est la conséquence d'une activité courante culturelle chroniquement déficitaire, parce que totalement incompatible avec toute notion de rentabilité et de profit, et donc nécessairement équilibrée par le soutien financier institutionnel cinématographique, **qu'il doit être reconnu que la SARL UTOPIA ST SIMEON, se trouve dans l'incapacité financière d'acquitter sa dette résiduelle de 150.505,46 Euros envers la Communauté Urbaine de Bordeaux.**

Cette situation a fait l'objet d'une mention particulière dans l'annexe des derniers comptes établis au 31 août 2009.



### **3. PERSPECTIVES D'AVENIR DU SECTEUR CINEMATOGRAPHIQUE « ART ET ESSAI »**

Au-delà de l'état financier dans lequel se trouve la SARL UTOPIA ST SIMEON, il faut également prendre en considération l'évolution incontournable du marché et des contraintes technologiques auxquelles les diffuseurs cinématographiques se trouvent confrontés.

Dans une note spécifique sur ses perspectives d'avenir (annexe 6), nous relevons expressément les commentaires suivants, suivis des conséquences inévitables sur les coûts techniques d'investissement et de maintenance auxquels la SARL UTOPIA ST SIMEON va devoir faire face.

Par souci de simplification de présentation nous ne rapportons que deux paragraphes de cette note annexée à laquelle le lecteur du présent dossier se rapportera pour l'appréciation des coûts d'investissements évalués à **400.000 Euros**.

Cette note rapporte : (paragraphes 2 et 3)

*« Nous sommes désormais cernés par 5 multiplexes alignant ensemble 75 écrans, dont UGC Cinécité, qui partage avec ses cousins parisiens une programmation largement tournée vers le cinéma d'Art et Essai (orientation renforcée par la réouverture du CGR Français).*

*Le président de la CUB lui-même, bien conscient des problèmes engendrés par un élargissement inconsidéré du marché, s'est opposé en son temps à l'ouverture d'un petit multiplexe de 5 ou 6 salles à proximité de son cinéma municipal de Blanquefort.*

*Mais il est probable que le pire est encore à venir : en effet l'avènement mal préparé du numérique, risque, outre les coûts d'installation du matériel lui-même, d'aboutir à des effets secondaires encore non quantifiables mais tout à fait désastreux sur les rares salles indépendantes qui survivent, coincées entre les salles subventionnées et les salles de circuit. Outre les difficultés accrues des distributeurs indépendants qui seront les premiers menacés, nous nous inquiétons d'une possible dérive du marché vers toujours plus de concentration, menaçant le plus fragile du cinéma, celui qui est au cœur de notre programmation, compliquant l'accès aux films au-delà de ce que l'on peut actuellement imaginer. »*

La mutation technologique va donc engendrer une totale réorganisation du fonctionnement de la filière du cinéma dans toutes les salles françaises qui est une exception au monde par la densité de sa couverture sur le territoire.

Face à l'investissement nécessaire pour le passage à la projection numérique, **« les plus fragilisées sont les petites et moyennes salles représentant moins de 400.000 entrées par an »**. C'est justement dans ce créneau que se situent les salles UTOPIA, et notamment celles de BORDEAUX.

Il apparaît donc évident que pour réussir sa mutation, la SARL UTOPIA ST SIMEON devra pouvoir **« bénéficier du soutien à divers titre des collectivités territoriales »**.

Ces dernières remarques « citées » étaient développées dans un communiqué du 28 mai 2010 du Fonds National des Collectivités Territoriales pour la Culture - FNCC (annexe 7).

La pertinence et le rapport à la situation particulière de la SARL UTOPIA ST SIMEON sont tels qu'ils méritaient d'être mentionnés à l'appui de la présente demande de soutien financier soumis à l'examen de la Commission des Finances et à la décision du prochain Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

**A ce titre et en complément des arguments d'ordre comptable et financiers exposés précédemment, la SARL UTOPIA ST SIMEON sollicite un examen favorable de sa demande visant à obtenir la remise gracieuse du solde des droits de concession des 26 places de stationnement restant dus à concurrence de 150.505,46 €uros.**

Cette demande de remise gracieuse vous est présentée dans le chapitre ci-après.



#### **4. DEMANDE DE REMISE GRACIEUSE**

A l'appui des faits objectifs et arguments financiers, ainsi que de tous ceux liés à la mutation technologique en cours de réalisation, la **SARL UTOPIA ST SIMEON doit faire le constat qu'elle n'est structurellement pas en mesure de s'acquitter du solde de sa dette envers la CUB, d'un montant de 150.505,46 Euros.**

En raison de l'origine de cette dette résiduelle liée aux conséquences administratives et légales de la construction de l'immeuble à vocation culturelle qui contribue actuellement au développement du Cinéma « ART et ESSAI », non seulement sur la ville de Bordeaux, mais aussi sur toute la Communauté Urbaine à laquelle celle-ci appartient, la **SARL UTOPIA ST SIMEON sollicite** de la bienveillance de tous les membres de la Commission de Finances de la CUB, de Monsieur le Receveur des Finances, et ultérieurement du Conseil, statuant sur proposition de son Président, **qu'il lui soit accordé le bénéfice d'une remise gracieuse à hauteur du solde restant dû de sa dette.**

Nonobstant les faits déjà rapportés à l'appui de l'examen de son dossier, la SARL UTOPIA ST SIMEON veut également donner témoignage de sa grande inquiétude sur sa situation en portant à la connaissance des membres de la Commission des Finances et de toute personne habilitée à statuer sur sa requête, qu'elle a du également saisir Monsieur le Médiateur du Cinéma par un courrier en date du 7 juillet 2010 (annexe 8) pour évoquer plus largement les contraintes de fonctionnement rencontrés qui nécessitent un recours de plus en plus soutenu de la part des fonds publics.

Dans le contexte économique difficile qui est le sien, la SARL UTOPIA ST SIMEON et sa gérante Madame Anne-Marie FAUCON s'efforcent quotidiennement de témoigner une gestion rigoureuse jusque dans les moindres détails de son administration. C'est cette gestion très attentive et serrée qui lui a permis de continuer d'exister face à la rude concurrence des salles de circuit comme UGC. Cette rigueur de gestion s'est d'ailleurs traduite tout dernièrement par la réception d'un avis **d'absence de rectification** à l'occasion d'un contrôle fiscal diligenté sur la période 2007 à 2009 par la DIRCOFI du Sud Ouest (annexe 9).

Elle ne peut néanmoins occulter les événements et faits qui ne dépendent pas de sa volonté. Face aux contraintes réglementaires comme celles liées au droit de concession de 26 places de stationnement, le seul recours possible reste dorénavant celui du bon sens économique et de la reconnaissance des efforts consentis quotidiennement pour poursuivre avec succès un objet social aussi difficile que celui de la « Culture », généralement pris en charge par les collectivités territoriales.



Pour toutes ces raisons énoncées, Madame Anne-Marie FAUCON, gérante, et tous les salariés de l'entreprise, vous remercient par avance de l'attention qui sera portée à l'examen du dossier et de **la décision favorable de remise gracieuse de la somme de 150.505,46 Euros qui pourra être accordée à la SARL UTOPIA ST SIMEON**, afin de faciliter la pérennité du service cinématographique régional que celle-ci a développé depuis la création des salles UTOPIA en 1998 et de tout l'environnement culturel d'exception qu'elle représente, Place Camille Jullian à BORDEAUX.

Dossier établi et présenté sur mandat de la SARL UTOPIA ST SIMEON,  
par Monsieur Gilles MICHEL, Expert Comptable de la société,  
SA Fiduciaire RYVOL et Associés – 17, rue de Malleville –  
95880 ENGHIEEN-LES-BAINS.

**Pièces Jointes :** *(Détailées sur bordereau ci-après)*



## **DETAIL DES PIECES JOINTES**



- Annexe 1** : Convention de concession de 26 places de stationnement,
- Annexe 2** : Lettre du 29 février 2008 pour autorisation d'une convention de partenariat financier avec la ville de Bordeaux,
- Annexe 3** : Confirmation du règlement de 116.000 Euros, lettre de Monsieur le Receveur des Finances,
- Annexe 4** : Lettre Fiduciaire RYVOL du 21 juin suite à réunion de travail du 18 juin 2010 avec Monsieur Alain BOUDEAU,
- Annexe 5** : Lettre CUB du 7 juillet de Monsieur Eric DELZANT, Directeur Général des Services pour confirmation de présentation du dossier de demande de remise gracieuse,
- Annexe 6** : Note sur les perspectives d'avenir de UTOPIA ST SIMEON,
- Annexe 7** : Communiqué du 28 mai 2010 du bureau de la Fédération Nationale des Collectivités Territoriales pour la Culture,
- Annexe 8** : Lettre du 7 juillet 2010 adressée par UTOPIA ST SIMEON à Monsieur le Médiateur du Cinéma,
- Annexe 9** : Avis d'absence de redressement du 8 juillet 2010 suite au contrôle fiscal de la DIRCOFI du Sud-Ouest.



## ANNEXE 1



**CONVENTION RELATIVE A LA SOUSCRIPTION D'UNE LOCATION  
D'EMPLACEMENT (S) DE STATIONNEMENT LONGUE DUREE**

**Construction 5 place Camille Jullian à BORDEAUX  
Permis de construire n° 33 063 97 Z 0581**

**ENTRE**

Monsieur Alain JUPPE, Président de la Communauté Urbaine de Bordeaux désignée ci-après "La Communauté", agissant es qualités, habilité aux présentes en vertu d'une délibération du Conseil de la Communauté Urbaine en date du 20 décembre 1985.

**ET**

La SARL UTOPIA SAINT-SIMEON, représentée par Madame FAUCON Anne-Marie, désignée ci-après "Le Concessionnaire", domicilié 4 rue des Escaliers Sainte-Anne - 84000 AVIGNON ;

**IL A TOUT D'ABORD ETE EXPOSE CE QUI SUIIT**

Aux termes de la loi du 31 décembre 1976 portant réforme de l'urbanisme, des alinéas 3, 4 et 5 de l'article L 421.3 du Code de l'Urbanisme et du décret n° 77.739 du 7 juillet 1977, il peut être fait obligation à l'attributaire d'un permis de construire de réaliser une ou plusieurs places de stationnement dans le cadre de l'opération objet de ce permis.

Toutefois, dans le cas où il ne peut être satisfait à cette obligation, il est possible, à titre de substitution, au titulaire du permis de construire d'opter pour l'une des solutions suivantes :

- réaliser des aires de stationnement dans le voisinage de l'immeuble concerné par le projet de construction (dans un rayon de 300 m de la construction) ;
- acquérir des places de stationnement dans un parc privé voisin (dans un rayon de 300 m de la construction) ;
- verser à la Communauté une participation en vue de la réalisation de parcs publics de stationnement ;
- obtenir une concession à long terme dans un parc public de stationnement.

Ainsi que mentionné dans la circulaire du Ministère de l'Environnement et du Cadre de Vie n° 78.163 du 29 décembre 1978, par concession à long terme, il faut entendre au moins quinze ans et la condition de voisinage du parc public de stationnement par rapport au lieu de réalisation des travaux objet du permis de construire s'impose.

La SARL UTOPIA SAINT-SIMEON ayant décidé d'appliquer cette dernière possibilité pour la construction de l'immeuble situé 5 Place Camille Jullian à BORDEAUX, laquelle nécessite 26 places de stationnement, il a été dit et convenu ce qui suit :

*ATVF*

## **ARTICLE PREMIER - OBJET**

Le concessionnaire déclarant être dans l'impossibilité de créer en totalité les 26 places de stationnement exigées aux termes de l'arrêté de permis de construire, s'engage expressément à contracter la concession ou la location de 26 places de stationnement situées dans le cadre d'un parc de stationnement public (parc public "CAMILLE JULIAN / SAINT-PROJET") à BORDEAUX. Cette concession ou cette location présentera un caractère permanent et sera effective de jour comme de nuit.

Toutefois, il est bien entendu que si un arrêté de permis de construire modificatif venait à être pris en cette affaire par l'autorité compétente et réduisait ou augmentait le nombre de places de stationnement à réaliser, la présente convention prendrait en compte le nouveau nombre de places exigé et ferait l'objet d'un avenant en conséquence.

## **ARTICLE 2 - DUREE DE LA CONCESSION OU DE LA LOCATION**

La durée de la concession ou de la location visée à l'article premier ne devra pas être inférieure à quinze années ni faire l'objet d'une interruption.

Cette concession ou cette location prendra effet à compter du 1er décembre 1998.

Si par suite d'un cas de force majeure, la concession était momentanément suspendue, la durée en serait prolongée de manière à couvrir au minimum une période globale de quinze années.

## **ARTICLE 3 - SITUATION DE L'OUVRAGE**

Le parc de stationnement public, existant ou en cours de réalisation auquel appartiendront les places de stationnement visées à l'article premier devra être placé à une distance de trois cents mètres au maximum du lieu de la construction objet du permis de construire mentionné en préambule.

Le concessionnaire s'engage à faire connaître par lettre à la Communauté dans quel ouvrage s'inscriront les places de stationnement louées ou concédées, et cela dans les quinze jours qui suivront la signature des présentes.

## **ARTICLE 4 - CERTIFICAT DE CONCESSION OU DE LOCATION**

Le concessionnaire s'engage à communiquer à la Communauté, toutes pièces justifiant l'effet de la concession ou de la location sur la période visée à l'article premier. C'est ainsi que chaque année, le concessionnaire devra communiquer à la Communauté copie des factures à lui adresser par le gestionnaire du parc public au titre de la location ou de la concession des places de stationnement.

Dans le cas d'une concession donnant lieu à paiement préalable et en une seule fois au gestionnaire du parc, seul le duplicata de cette facturation sera adressé à la Communauté par le Concessionnaire.

Ces pièces auront valeur de certification de la concession ou de la location.

ATV

## ARTICLE 5 - DUREE DE LA CONVENTION

La durée de la présente convention qui prendra effet à compter du 1er décembre 1998 est alignée sur la durée de la concession ou de la location mentionnée à l'article 2.

## ARTICLE 6 - PENALITES

Dans le cas où le concessionnaire ne fournirait pas à la Communauté les pièces ayant valeur de certification dans les conditions définies à l'article 4, il serait tenu de verser une indemnité à la Communauté, dans les quarante cinq jours suivant une demande formulée à cet effet par lettre recommandée avec accusé de réception établie par la Communauté.

Le montant de cette indemnité serait calculé sur la base du montant de la taxe alors en vigueur pour quinze ans et au prorata du temps de location restant normalement à courir entre le dernier jour couvert par les certifications produites par le concessionnaire et la fin des quinze années mentionnées à l'article 2.

Le versement de ces indemnités interviendrait pour solde de tous comptes relatifs aux engagements contractés par le concessionnaire au titre des présentes et entraînerait de fait la mise en terme des obligations qui lui sont faites au titre de l'article 3 pour la durée de la présente convention restant à courir à la date du versement.

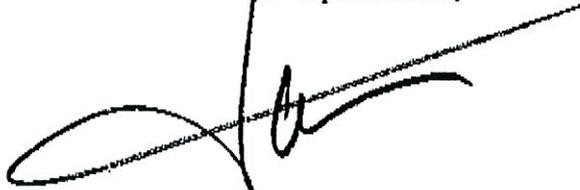
## ARTICLE 7 - JUGEMENT ET CONTESTATIONS

Les contestations qui s'élèveraient entre les parties au sujet de l'exécution ou de l'interprétation de la présente convention seraient de la compétence du Tribunal Administratif de Bordeaux.

Toute saisine du Tribunal fera l'objet au préalable d'une concertation entre les parties.

Fait à Bordeaux, le 26 MARS 1998  
en 3 exemplaires

Pour le Concessionnaire,  
La SARL UTOPIA SAINT-SIMEON,  
Le Représentant,



Madame FAUCON Anne-Marie

Le Président  
de la Communauté Urbaine de BORDEAUX



A. JUPPE

## ANNEXE 2





Mairie de Bordeaux  
Direction Générale  
des Affaires Culturelles

Bordeaux, le 29 FEV. 2008

Madame Anne-Marie Faucon  
Cinéma UTOPIA St Siméon  
5 place Camille Julien  
33010 BORDEAUX

*Cher* Madame,

J'ai le plaisir de vous informer que, par délibération en date du 25 février 2008, le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux a autorisé l'élaboration d'une convention de partenariat financier pluriannuel avec votre établissement portant sur le montant de 116 650 euros pour chacun des exercices 2008, 2009 et 2010.

Cette convention vous sera très prochainement adressée.

Je vous prie de croire, Madame, en l'assurance de ma considération distinguée.

Alain Juppé

ANNEXE 3





**DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES**

Bordeaux, le 12 novembre 2008

**RECETTE DES FINANCES  
DE LA COMMUNAUTÉ URBAINE DE BORDEAUX**  
Esplanade Charles de Gaulle  
33076 BORDEAUX CEDEX  
T : 05.56.69 36 60  
FAX : 05.56.69 36 79

N° 137/2008

**Monsieur Patrick TROUDET**  
Directeur  
Cinémas UTOPIA  
5 Place Camille Jullian  
BP 166  
33036 BORDEAUX CEDEX

Pour nous joindre/Références
Votre correspondant : Jacky Viviant T : 05.56.69 36 61 FAX : 05.56.69 36 79 COURRIEL : <a href="mailto:jacky.viviant@dgfip.finances.eduw.fr">jacky.viviant@dgfip.finances.eduw.fr</a> HORAIRES D'OUVERTURE : 8 H 30 - 16 H du lundi au vendredi

Monsieur le Directeur,

Par lettre du 28 octobre 2008, vous m'avez adressé un chèque de 116 000 euros, tiré sur le Crédit Coopératif, pour le règlement partiel de la somme de 266 505,46 euros mise à votre charge pour l'absence de réalisation de places de parking.

Je vous en accuse réception et j'ai pris bonne note de votre proposition liée aux versements de la subvention qui vous a été accordée par la Ville de Bordeaux.

Je vous précise qu'aucune mesure ne sera prise à votre encontre pour le recouvrement de cette créance si vous respectez strictement ce moratoire sur trois ans.

Je vous prie de croire, Monsieur le Directeur, en l'assurance de ma considération distinguée.

**LE RECEVEUR DES FINANCES,**

**Jacky VIVIANI**

ANNEXE 4



# CABINET RYVOL GEORGES

SOCIETE D'EXPERTISE COMPTABLE – COMMISSAIRE AUX COMPTES

**COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX**  
**Direction des Finances**  
**Esplanade Charles de Gaulle**

**33076 BORDEAUX Cedex**

Enghien-les-Bains, le 21 Juin 2010.

**A l'attention de Monsieur Alain BOUDEAU**

**Objet : SARL UTOPIA SAINT SIMEON**  
**Solde dû sur concession de parking**

Monsieur le Président,  
Monsieur le Directeur,

Je suis mandaté par notre client la SARL UTOPIA ST SIMEON, représentée par sa Gérante – Madame Anne-Marie FAUCON, pour donner suite à notre réunion de travail de ce vendredi 18 juin, tenue en présence de Madame Isabelle WARIN, attachée de direction du Cinéma UTOPIA – SARL UTOPIA ST SIMEON.

Cette réunion avait pour objet d'examiner les difficultés rencontrées par la SARL UTOPIA ST SIMEON en regard du paiement du solde restant dû au titre de la concession de parking à long terme convenue en date du 26 mars 1998.

La somme initialement due s'élevait à 266.505,46 Euros, et après versement d'un premier acompte de 116.000 Euros au cours de son dernier exercice clos le 31 Août 2009, la SARL UTOPIA ST SIMEON reste aujourd'hui redevable envers la Communauté Urbaine de Bordeaux d'une somme en principal de 150.505,46 Euros.

Ainsi que nous avons pu vous en faire part et vous en expliquer verbalement les causes, la SARL UTOPIA ST SIMEON est aujourd'hui dans l'incapacité de pouvoir s'acquitter de cette dette envers la CUB.

De fait, la SARL UTOPIA ST SIMEON pensait bien pouvoir mettre un terme à cette difficulté de longue date en s'acquittant de sa dette par un paiement échelonné sur trois ans.

17, rue de Malleville  
95880 ENGHIEEN-LES-BAINS  
Tél. : 01 39 34 67 67 – Fax : 01 39 89 42 80  
SA au capital de 533 571,56 euros – RCS Pontoise B 382 874 790 – SIRET 382 874 790 00019 – APE 6920Z

En effet, le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux du 25 février 2008 avait autorisé l'élaboration d'une convention de partenariat financier pluriannuel à hauteur de 116.650 Euros pour chacun des exercices 2008, 2009 et 2010. Et suite à cette décision, après avoir effectivement reçu une première annuité de cette convention, la SARL UTOPIA ST SIMEON s'est immédiatement acquittée d'une première échéance à concurrence de 116.000 Euros.

Malheureusement, pour des raisons qu'elle ne peut maîtriser, la convention de partenariat financier envisagée n'a pas pu être mise en place ou renouvelée. En conséquence de cette nouvelle situation, la SARL UTOPIA ST SIMEON retombe dans l'incapacité financière, du fait de ses résultats d'exploitation et de son environnement économique, de pouvoir payer le solde restant dû, de 150.505,46 Euros.

Nous vous avons fait part des conditions d'exploitation de ce secteur d'activité du cinéma qui, plus encore pour le cinéma « d'art et essai », reposent sur le reversement de fonds calculés au titre du classement « Art et Essai » en référence au nombre d'entrées et de films présentés à ce titre. Sans ces fonds qui leur reviennent de droit, compte tenu de leur activité, les entreprises exploitantes de salles de cinéma comme celles d'UTOPIA ne pourraient pas survivre économiquement.

C'est ainsi, à titre d'exemple qu'en 2009 pour un total de produit d'exploitation de 1.525.292 Euros dont 139.641 Euros de subventions reçues, le résultat courant ressort en perte de 216.019 Euros, et que ce même résultat était également en perte de 215.054 Euros en 2008. Ces résultats fortement déficitaires sont la conséquence de très importantes charges de structure, liées aux lourds investissements qui engendrent chaque année une charge d'amortissements très importante : 194.558 Euros en 2008 et 197.450 Euros en 2009.

Ainsi l'équilibre très précaire des comptes d'une entreprise comme la SARL UTOPIA ST SIMEON est atteint grâce à la reprise, en « résultat exceptionnel », d'amortissements dits « dérogatoires » sur lesdits investissements structurels importants, en contrepartie desquels les provisions réglementées ont été inscrites au passif du bilan et intégrées aux capitaux propres à hauteur des subventions d'investissements reçues.

Nous vous avons remis les bilans détaillés des 3 derniers exercices sociaux de la SARL UTOPIA ST SIMEON sur lesquels sont identifiées les opérations évoquées ci avant.

Vous comprendrez donc qu'en l'état des conditions de fonctionnement et d'exploitation de la SARL UTOPIA ST SIMEON, il soit économiquement et financièrement impossible de faire face au paiement de la « charge de parking » sans la contrepartie d'une subvention spécifiquement dédiée à la couverture de cette charge.

Lors de notre entretien, nous avons également évoqué les nouvelles contraintes technologiques dorénavant incontournables de la gestion du cinéma UTOPIA ST SIMEON. Il s'agit notamment des très lourds investissements, estimés à environ 400.000 Euros, que l'entreprise va devoir prochainement réaliser pour passer à la « technologie numérique ».

Là encore, cette évolution qui est incontournable si l'entreprise veut continuer d'exister, va devoir s'accompagner de financements « aidés », pour que la Sarl. UTOPIA Saint-Siméon soit en mesure de poursuivre son action auprès du public.

Aussi, face à ces enjeux opérationnels, stratégiques et financiers, la SARL UTOPIA ST SIMEON se trouve donc contrainte aujourd'hui de recourir à votre assistance et à votre soutien institutionnel, en regard du solde de 150.505,46 Euros qu'elle reste devoir à la Communauté Urbaine de Bordeaux.

Pour ce faire, nous avons bien compris qu'un dossier circonstancié et parfaitement documenté sur la situation actuelle et l'exploitation future, devait être établi pour être examiné par la Commission des Finances, avant sa présentation au Conseil afin de statuer sur cette demande d'aide présentée par la SARL UTOPIA ST SIMEON, en la forme d'une « remise gracieuse » de la somme restant due, soit environ 150.000 Euros.

Vous nous avez donné le calendrier de tenue des prochains conseils de la CUB et de la réunion de la Commission des Finances qui soumettra la requête présentée par la SARL UTOPIA ST SIMEON.

Malheureusement, la matérialité du dossier à vous remettre s'avère difficilement compatible avec l'urgence de la cause et le planning des réunions qui doivent prochainement se tenir.

C'est la raison pour laquelle, sur la justification des faits importants rappelés ci avant, la SARL UTOPIA ST SIMEON sollicite par la présente un report de la date de présentation de son dossier, afin que celui-ci soit examiné lors du prochain Conseil de la Communauté Urbaine de Bordeaux, suivant celui qui doit se tenir tout prochainement.

Nous espérons que ces premières explications, appuyées des documents comptables et financiers remis ce vendredi 18 juin, vous permettront de donner une suite favorable à notre requête.

Je vous exprime mes remerciements les plus sincères, joints à ceux de la SARL UTOPIA ST SIMEON et de Madame Anne-Marie FAUCON sa gérante, pour l'écoute attentive que vous nous accordez.

Dans l'attente d'une réponse positive de votre part,

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, Monsieur le Directeur, à l'assurance de mon profond respect.

**Gilles MICHEL**  
**Expert Comptable Diplômé**  
**Président Directeur Général**

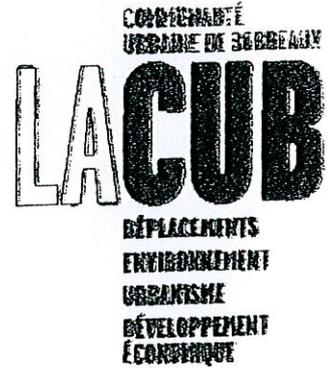
## ANNEXE 5



Bordeaux, le 7 juillet 2010

Madame Anne Marie FAUCON  
SARL UTOPIA SAINT SIMEON  
5, place Camille Jullian

33036 BORDEAUX CEDEX



objet : BORDEAUX – SARL UTOPIA SAINT SIMEON  
Participation pour non réalisation d'aires de stationnement  
Règlement de la dette  
nos références : PF/DF/AB/AMG/10/824

Madame la Gérante,

Suite à la séance de travail organisée le 18 juin dernier par la Direction des Finances de la Communauté Urbaine, en présence de votre représentant, Madame Isabelle WARIN, Attachée de Direction, et de votre Expert Comptable, Monsieur Gilles MICHEL, Président Directeur Général du Cabinet RYVOZ GEORGES, j'ai été rendu destinataire d'un courrier de ce dernier, aux termes duquel il sollicite un délai supplémentaire pour établir un dossier circonstancié pour étayer une demande de "recours gracieux" du solde de votre dette de 150.505,46 € (Titre de Recettes n° 71, bordereau n° 34 du 9 novembre 2007) émise par la Communauté Urbaine pour le recouvrement d'une participation pour non réalisation d'aires de stationnement.

Cette correspondance, qui d'ailleurs complète celle de Monsieur MALACARNET du 30 avril 2010, confirme la situation fragile dans laquelle se trouve la SARL tant au plan financier (*"l'équilibre très précaire des comptes... est atteint grâce à la reprise, en résultats exceptionnels, d'amortissements, dits "dérogatoires"...*), qu'à celui de l'activité du cinéma, placé dans un secteur très concurrentiel imposant des investissements nouveaux pour continuer à exister.

En réponse, et désireux de trouver une issue satisfaisante pour l'ensemble des parties et dans le strict respect de la réglementation, je souhaite être rendu destinataire de votre dossier dans les premiers jours du mois d'août prochain, et au plus tard pour le 9.

correspondance  
à adresser au Président  
Communauté Urbaine de Bordeaux

cc: voir adresse nom Alain BOURDEAU

En effet, il importe que je puisse disposer d'un document ayant reçu toutes les validations administratives pour le 27 août 2010, étant précisé que le Conseil de Communauté appelé à statuer sur ce dossier, après avis de la Commission des Finances du 13 septembre 2010, se réunira le 24 de ce même mois.

Dans l'attente,

Je vous prie agréer, Madame la Gérante, l'assurance de ma considération distinguée.

  
Eric DELZANT  
Directeur Général des Services

affaire suivie par Rémi Péro  
Tél : 05.56.93.68.83  
Fax : 05.56.99.87.72  
CRESY (ci-cu-boucheaux)  
direction des finances

## ANNEXE 6



## UTOPIA SAINT SIMÉON Perspectives d'avenir

Si, pour sa mise en place et ses premières années, Utopia Saint-Siméon a dû faire face à des conditions d'installation et d'exploitation plus contraignantes que la plupart des salles Art et Essai – aucun soutien des collectivités locales, non exonération de Taxe professionnelle – la salle a aussi été confrontée aux difficultés liées au réaménagement du centre ville et à l'installation du Tramway, dont on sait que les travaux ont été lourds de conséquences pour les commerçants, beaucoup ayant été (plus ou moins) indemnisés. Utopia n'a bénéficié d'aucun dédommagement alors même que les problèmes de circulation réduisaient considérablement les possibilités de séances de groupe etc...

Alors que nous pouvions imaginer, les travaux du tramway terminés, la charge de la Taxe professionnelle levée, rencontrer des conditions moins difficiles, nous sommes confrontés aux problèmes posés par un brutal élargissement du marché, avec successivement: l'extension d'UGC, l'agrandissement du Jean Eustache sur fonds publics (pour un coût 3 fois supérieur à l'investissement d'Utopia), la ré-ouverture du CGR Français... Autant d'éléments qui provoquent une redistribution de la programmation sur l'agglomération et viennent renforcer des difficultés d'accès aux films qu'il conviendrait d'analyser par ailleurs, sans que soit réellement prise en considération la nécessité de soutenir, voire de développer, un cinéma réellement indépendant.

Nous sommes désormais cernés par 5 multiplexes alignant ensemble 75 écrans, dont UGC Cinécité, qui partage avec ses cousins parisiens une programmation largement tournée vers le cinéma d'Art et Essai (orientation renforcée par la ré-ouverture du Français).

Le président de la CLUB lui-même, bien conscient des problèmes engendrés par un élargissement inconsidéré du marché, s'est opposé en son temps à l'ouverture d'un petit multiplexe de 5 ou 6 salles à proximité de son cinéma municipal de Blanquefort.

Mais il est probable que le pire est encore à venir: en effet l'avènement mal préparé du numérique, risqué, outre les coûts d'installation du matériel lui-même, d'aboutir à des effets secondaires encore non quantifiables mais tout à fait désastreux sur les rares salles indépendantes qui survivent, coincées entre les salles subventionnées et les salles de circuit; outre les difficultés accrues des distributeurs indépendants qui seront les premiers menacés, nous nous inquiétons d'une possible dérive du marché vers toujours plus de concentration, menaçant le plus fragile du cinéma, celui qui est au coeur de notre programmation, compliquant l'accès aux films au-delà de ce que l'on peut actuellement imaginer.

### Coût technique: installation et maintenance

**Installation:** il faudra procéder à des travaux de climatisation des cabines en sus de l'achat du matériel lui-même – ce qui devrait se situer à un minimum de 400 000 euros pour Utopia Saint-Siméon - Là encore les mesures prises semblent devoir être favorables aux circuits et aux salles subventionnées, et il semblerait que, comme pour la Taxe Professionnelle, le cas des salles indépendantes art et essai de plus de trois écrans n'ait pas été pris en considération. Entre autres exemples, hors les aides des collectivités locales et du soutien sélectif: Utopia concentrant ses efforts sur l'exploitation longue des films, préférant souvent les continuations aux « sorties nationales », devrait être la salle bordelaise la moins concernée par les VPF, supposés financer la numérisation des salles.

Il est donc probable que nous ne devons à nouveau compter essentiellement que sur nos propres forces et celle que nous donne un public fidèle et assidu.

**Maintenance:** si on n'a pas encore de visibilité sur la durée de vie du matériel et sur le rythme de son nécessaire renouvellement (8 ans, disent certains), il faut inclure dans les comptes futurs le coût d'une maintenance qui devrait se situer (cf: rapport Goudineau) entre 300 et 500 euros par mois et par écran, certains estiment beaucoup plus.

Vous trouverez, à l'appui de nos craintes ici formulées, quelques extraits ou textes d'organismes professionnels susceptibles de confirmer que le passage au numérique risque de conforter les salles adossées aux grands groupes, que les salles dépendantes de subventions devront en recevoir toujours plus ou disparaître, quant aux salles indépendantes comme les nôtres, il est désormais difficile d'en prévoir l'avenir.

Vous trouverez en annexe pour illustrer nos inquiétudes:

- Lettre de la directrice du Centre National du Cinéma, donnant mission d'expertise à Monsieur Goudineau.
- Une pétition signée par plus d'un tiers des exploitants français pour exprimer leurs inquiétudes. On notera que les solutions qui avaient l'agrément de tous et semblaient sécuriser un minimum le processus de transformation ont été balayées par le Conseil de la Concurrence.
- Communiqué de la FNCF
- Communiqué du Groupement National des Salles de Recherche de mai 2010
- Réaction de François Asensi, député de Seine Saint Denis, après l'adoption d'une loi bouclée à la hâte et peu soucieuse de diversité culturelle.

Il est bien entendu que nous pouvons entrer davantage dans les détails, et nous nous tenons à votre disposition pour fournir d'autres éléments, mais pour voir l'intérêt porté à l'évolution du numérique par les élus de la Région Aquitaine et les moyens déjà mis en oeuvre, nous ne doutons pas que vous devez déjà être largement au fait des inquiétudes qui parcourent les « métiers du cinéma ».

## ANNEXE 7



28 mai 2010

## NUMÉRISATION DES SALLES DE CINÉMA

### UN DIALOGUE EST INDISPENSABLE SUR LES TERRITOIRES

L'ensemble de la filière du cinéma fait face à une mutation technologique appelant une réorganisation de son fonctionnement tant au niveau de la distribution que des salles. Le réseau des salles françaises est unique au monde par la densité de sa couverture du territoire. Face à l'investissement nécessaire pour le passage à la projection numérique, les plus fragilisées sont les petites et moyennes salles (moins de 40 000 entrées par an). Ces exploitants gèrent près de la moitié des 5 000 écrans français et couvrent 77% des territoires. Une très large majorité d'entre eux bénéficient du soutien à divers titres des collectivités territoriales.

Il apparaît de plus en plus clairement que l'investissement pour la projection numérique pour ces salles implique de la part des pouvoirs publics qu'ils jouent un rôle de régulateur dans le système de la mutualisation des coûts. C'est ce qu'avait anticipé le Comité des indépendants pour le numérique (CIN) et à sa suite le CNC, avant que ce dernier ne s'incline devant l'avis défavorable de l'Autorité de la concurrence à l'encontre de son projet de mutualisation.

Le CNC s'en trouve donc réduit à proposer une régulation du système économique par voie réglementaire, d'où un projet de loi déposé le 27 avril. Les sénateurs se sont emparés du sujet afin d'obtenir un vote aussi rapide que possible. A la lecture du texte proposé et face à l'intrication des enjeux commerciaux et artistiques, ce projet de loi laisse dubitatifs les milieux concernés et ne peut que s'en trouver sérieusement amendé. D'ailleurs, nombre d'organisations professionnelles proposent des améliorations.

Or, l'urgence est là. Déjà certaines salles franchissent le pas.

La FNCC, suivant l'avis des membres de sa commission cinéma, estime de son devoir de lancer un appel auprès des collectivités territoriales pour éviter, autant que faire se peut, toute précipitation qui laisserait des salles seules face à cette mutation technologique risquant de mettre en péril des équilibres économiques déjà fragiles.

La FNCC estime que les collectivités territoriales doivent favoriser sur leurs territoires un dialogue structurant avec les exploitants, pour faciliter dans un premier temps les principes de regroupements des petites et moyennes exploitations dans l'objectif du passage à la projection numérique.

La FNCC incite les communes et regroupements de communes à se tourner vers les Départements et les Régions avec les organisations professionnelles idoines afin de mettre en place des concertations territoriales en mesure d'aider les salles à la transformation des systèmes de projection. Elle souligne qu'il faut agir avec la plus grande efficacité afin que la période de transformation des systèmes de projection soit la plus courte possible au plan national.

le Bureau de la FNCC

La commission cinéma est présidée par Jean-François Bourgois

## ANNEXE 8



Le 7 juillet 2010

Monsieur le Médiateur  
3, rue Boissière  
75116 PARIS

Monsieur le Médiateur

Je vous avais exposé, lors de notre dernier entretien, les préoccupations qui étaient les nôtres, concernant le développement de certaines salles municipales, portées sur fonds publics, et qui exercent sur nos marges une pression d'autant plus anormale que nous devons, comme vous le savez, assumer sans aide publique nos charges d'investissement et de fonctionnement.

Je vous citais en exemple le Jean Eustache de Pessac, situé à dix minutes de notre établissement, qui s'était vu porter de trois salles (350 fauteuils) à 5 salles (800 fauteuils) sans la moindre concertation avec nous.

Aujourd'hui, cette salle qui bénéficia de fonds publics considérables pour son extension (ne parle-t-on pas de dix millions d'euros – pièce jointe), émerge de surcroît à des subventions de fonctionnement qui ne l'empêchent pas de faire la part belle à certains films commerciaux, tout en nous privant, sur certains de nos films classés d'une part de recette nécessaire à l'équilibre financier de notre entreprise.

Le problème ne serait qu'anecdotique si nous n'étions cernés par 5 multiplexes, alignant ensemble 75 écrans, parmi lesquels il nous faut compter un multiplexe UGC de 18 salles dont la programmation est largement cousine de celle de l'UGC ciné-cité les Halles, une salle célébrée de facto à Paris comme le plus grand cinéma d'Art et Essai de France. Cette situation, vous l'aurez compris, nous occupe autant qu'elle nous préoccupe et c'est une sorte de petit miracle que nous puissions exister depuis dix ans sans avoir jamais fait appel à vos services.

Nous nous devons pourtant aujourd'hui d'intervenir auprès de vous avec la plus grande insistance car s'il n'est plus temps d'influer sur le développement quasi exponentiel des multiplexes, il semble pour le moins incongru que la puissance publique ajoute elle-même son lot de problèmes à des salles indépendantes classées Recherche, qui présentent en ces périodes d'incertitude l'avantage conséquent de ne rien coûter au contribuable.

Pourtant, nous avons pu le constater, organisations professionnelles et services de l'état savent se

faire entendre quand il s'agit de faire voter la Loi Hadopi que nous jugeons nous mêmes inadaptée, ou de préserver les salles privées de formes bénignes de concurrence. L'acharnement tatillon dont on témoigna pour encadrer rigoureusement le fonctionnement des ciné-clubs, des circuits itinérants, ou des séances gratuites en plein air, autant d'activités innocentes à nos yeux, contraste pour le moins avec le laxisme qui présida au développement d'une salle publique à Pessac dont les financements correspondent à trois fois ce que nous avons nous-même engagé sur fonds privés dans la difficile réhabilitation d'un élément très dégradé du patrimoine local.

Nous-mêmes, lors de notre implantation à Tournefeuille, avons dû, salle privée, et sur injonction de la commission d'aide sélective, renoncer à une cinquième salle « pour ne pas faire de concurrence aux salles municipales avoisinantes » (pièce jointe).

On peut de la même manière s'interroger sur la pertinence culturelle d'une telle intervention de la puissance publique qui, dans un investissement de ce type, sembla tout ignorer de la réalité du terrain en s'affranchissant d'une règle faisant généralement consensus: celle d'apporter en ouvrant des salles supplémentaires un souffle nouveau vers les cinématographies ignorées par le ou les exploitants locaux. Rien de tel en ce qui concernait en effet la situation du cinéma à Bordeaux où le Jean Vigo, subventionné par la mairie, le Jean Eustache, alignant à l'époque trois salles et nous-mêmes salles classées Recherche, Jeune Public et Répertoire, assurions, en compagnie du multiplexe UGC, la programmation la plus diversifiée qui se puisse concevoir dans une ville de province. Et ce n'est pas la moindre des étrangetés, pour qui bénéficie à Bordeaux de nos activités, que de constater qu'une salle privée illustre parfaitement ce que devrait être, par son prix des places, sa programmation et sa vitalité, une vraie salle de service public, vouée à 100% à la défense de la diversité.

En effet, ni *Prince of Persia*, ni *Camping 2*, ni *Sex and the City 2* dans nos salles, autant de films dont la programmation chez notre concurrent public est rendue nécessaire, autant par goût de la facilité que pour gonfler une programmation parfois anémique. Un article paru le 12 mai 2010 dans le journal Sud-Ouest (pièce jointe), appelant au renfort de la 3D pour la projection à venir de *Shrek 4* est à cet égard très révélateur d'un mélange des genres. Il va être ainsi offert à cette salle associative, dont le responsable ne fait pas mystère de ses motivations commerciales, des moyens en matériel dont on peut douter à la lecture de cet article qu'ils soient réellement acquis pour servir la diversité culturelle et elle seule. Il est d'ailleurs piquant de constater que nous avons nous-mêmes, salle privée, acquis ce matériel numérique sur nos fonds propres et avec des motivations beaucoup plus claires puisque nous ne sommes et ne serons jamais équipés en 3D. On peine à donner du sens à une telle politique publique, qui voit le privé assumer les missions d'un réel service public et le public se couler dans le moule de la facilité en cédant aux sirènes du marché sans qu'il soit prouvé qu'une telle dérive, mise en oeuvre pour céder aux goûts supposés médiocres du public, soit associé à un regain de fréquentation. Il est intéressant, en effet, de constater que nos salles de Tournefeuille (28 000 habitants, 4 salles et 480 fauteuils) dans la banlieue de Toulouse, qui ne subissent pas de telles dérives de programmation et ne seront jamais équipées en 3D, obtiennent des résultats de fréquentation supérieurs (250 000 spectateurs par an en moyenne) à ceux de Pessac (ville universitaire de 60 000 habitants) dans la banlieue de Bordeaux, malgré un nombre de salles et une capacité supérieures (200 000 spectateurs pour 5 salles et 800 fauteuils).

Il est à noter que les deux communautés urbaines de Toulouse et Bordeaux affichent un nombre sensiblement identique d'habitants.

Tout ceci, finalement, ne poserait pas problème et ferait simplement figure de paradoxe à une époque qui n'en manque pas, si les moyens accordés sans modération à cette salle dite publique ne fragilisait pas à terme notre salle privée, sans qu'il soit jamais fait état d'une forme quelconque de compensation. Il nous fallut, par exemple, ferrailler des années pour obtenir une simple exonération de Taxe Professionnelle, promise en droit à toutes les salles Art et Essai, et obtenue d'ailleurs à l'heure de sa disparition.

Qu'imaginer alors, Monsieur le Médiateur, puisque le mal est fait et que le Jean Eustache et ses nouvelles salles sont désormais inscrites dans le paysage cinématographique bordelais?

Qu'imaginer, si ce n'est une forme de médiation sans doute inédite, puisque vous venez de voir vos

prérogatives élargies? L'air du temps paraît en effet s'y prêter si l'on se réfère à l'avis récent de l'Autorité de la Concurrence qui voit dans le projet, pourtant raisonnable, du CNC d'aide à la numérisation des salles « une grave possibilité de distorsion de la concurrence ».

Qu'en serait-il pour le coup, Monsieur le Médiateur, de la situation qui est la nôtre à Bordeaux?

Je ne peux terminer ce courrier sans vous faire part d'une situation qui se dessine à Tournefeuille, dans la périphérie de Toulouse, où nous sommes implantés avec succès depuis mars 2003. Là encore, le développement annoncé de 4 salles municipales dont les programmations sont médiocres, risque de nous affaiblir sur nos marges. Il s'agit de Plaisance du Touch et de Colomiers, deux villes qui collent littéralement à Tournefeuille, et de Muret et de Castelginest qui font partie de notre zone primaire d'attraction. Toutes ces salles, généralistes pour l'instant, avec un complément de programmation Art et Essai, envisagent de se développer pour capter un public Art et Essai Recherche qui, depuis la création d'Utopia Tournefeuille, fait rêver nombre de communes (pièce jointe: article de la Dépêche du Midi).

Nous ne verrions bien évidemment aucun inconvénient à accueillir ces nouvelles salles, à conditions qu'elles soient assujetties aux mêmes règles et devoirs que nous-mêmes, ou, à défaut, qu'il soit étudié une forme de compensation, pour ne pas avoir à subir la même situation qu'à Bordeaux.

Je me tiens à votre disposition, Monsieur le Médiateur, pour évoquer ces problèmes, et vous prie de trouver pas la présente l'expression de notre considération.

Michel MALACARNET

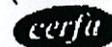
ANNEXE 9



DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES  
DIRECTION DE CONTRÔLE FISCAL SUD-OUEST  
2ème brigade de vérification  
85 RUE DE LA LIBÉRTÉ  
33200 BORDEAUX CEDEX  
☎ : 05 57 81 52 33  
Télécopie : 05 56 24 54 37  
Mél : [2e-bry.bordeaux@dgifp.finances.gouv.fr](mailto:2e-bry.bordeaux@dgifp.finances.gouv.fr)



3953VG  
(10-2008)



N° 12642\*02

Mme la Gérante de la  
SARL UTOPIA ST SIMEON  
5, CAMILLE JULLIAN  
33000 BORDEAUX

A BORDEAUX Le 08 Juillet 2010

Madame ,

J'ai le plaisir de vous informer que la procédure de vérification de comptabilité qui a été engagée par l'avis du 07/05/2010 pour les exercices clos en est achevée et que ce contrôle se conclut sans rectification.

Je vous remercie de votre accueil et de l'attention que vous avez bien voulu m'accorder pendant le déroulement de ce contrôle.

Veillez agréer, Madame, l'assurance de ma considération distinguée.

L'Inspecteur des Impôts,

M Victor LAZARE